30,000 fait 30 c. de baisse et la même demande 1 fr. de reprise; nous ne comprenons pas qu'en face d'une si terrible alternative les agents et coulissiers ne ferment pas leurs cahiers, et ne refusent toute affaire jusqu'à ce que l'on voie clair dans cette situation. Le 3 % ferme à 68 fr. 35 refait 68 fr. 65 après la cloche. La Bourse de Londres a pris pour la 1re cote vient avec 3/8, la 2e 4/8 de baisse c'est près de un pour cent. Les bourses d'Allemagne sont dans le même désaroi que la nôtre, et il est certain quoiqu'il arrive que de grands désastres affligeront notre place pour la prochaine liquidation. Italien tombe de 52.50 à 51 fr.

CELLIER.

Nous empruntons au *Journal de Paris* la lettre suivante, qui a été adressée à M. de Kératry par M. le comte de Paris, à l'occasion de la discussion de la pétition des princes d'Orléans. M. de Kératry, paraît-il, n'a jamais vu M. le comte de Paris.

« Twickenham, le 4 juillet 1870.

» Monsieur,

» Puisque les portes de la France demeurent encore fermées pour nous, c'est de loin qu'il faut vous exprimer l'émotion avec laquelle j'ai lu vos paroles à la séance de samedi.

» Vous avez agi en honnête homme, en député fidèle à son pays, en demandant s'il existait une seule preuve qui pût justifier la peine qui nous frappe.

» Vous avez fait éclater la vérité et montré d'un seul mot tout ce qu'il y a d'odieux et de contraire aux principes modernes de l'égalité et de la souveraineté nationale, dans ces mesures qui condamnaient toute une famille de citoyens à cette situation privilégiée, comme on l'a dit avec une cruelle ironie, de l'exil.

» Je suis heureux de pouvoir remercier, de la manière dont il nous a défendus, un membre de cette jeune génération qui a foi dans l'avenir libéral de la France et qui, regardant en avant plutôt qu'en arrière, ne cherche dans les souvenirs du passé que des enseignements et non des motifs de rancune ou de division. Aucune barrière ne saurait nous séparer d'elle; car nous partageons son ardent dévouement pour les arrêts de la volonté nationale, seul et souverain arbitre des destinées de la France.

» La décision qui écarte notre demande nous aurait pénétrés d'une immense douleur, si nous avions dû la considérer comme définitive ; car notre intention n'était pas d'exciter un stérile débat ; mais nous croyons qu'en posant la question des lois d'exil devant la Chambre et la France, nous avons hâté le jour où ces lois tomberont sous la réprobation publique.

» Vous avez plaidé la cause du droit, du droit commun pour tous; car le droit à l'exil ne peut pas subsister en présence du suffrage universel et de la souveraineté qui lui appartient. Le sentiment public s'est prononcé de telle sorte que la décision prise par la Chambre pour se conformer à une puissante volonté ne pourra, j'en suis sûr, être longtemps maintenue.

» Je termine, monsieur, en vous adressant encore les remerciments de ceux qui vous ont vu combattre de loin et qui n'ont pu se mêler à la lutte.

» Croyez, je vous prie, aux sentiments bien sincères de votre affectionné,

» Louis-Philippe d'Orléans. »

La grève de Mulhouse.

Du moment que le tribunal de Paris vient de reconnaître la légalité de l'existence et du fonctionnement de l'*Internationale*, on peut s'attendre à voir les grèves se propager sur tous les points de la France. Il vient d'en éclater une à Mulhouse. Elle a commencé par les menuisiers, les charpentiers, et s'est étendue aux ouvriers de fabrique. De graves désordres ont eu lieu « malgré les concessions des patrons. » Plusieurs usines ont été envahies ; des ouvriers ont été violentés pour avoir refusé de participer à la grève.

De forts détachements militaires ont été envoyés de Colmar; le préfet s'est rendu, avec le général commandant le département, à Mulhouse. Il a publié la proclamation suivante :

« Habitants de Mulhouse,

« L'ordre a été violemment troublé dans votre ville. Des usines ont été envahies. Des ouvriers voulant travailler ont été arrachés de leurs métiers et empêchés de gagner le pain de leurs familles. Je viens défendre la paix publique, je viens protéger la liberté du travail, propriété inviolable du citoyen.

« Discutez librement avec vos patrons les questions qui vous divisent, c'est votre droit absolu. Il sera pleinement respecté, mais respectez aussi le droit du patron. Que le contrat qui vous unit soit libre pour lui comme pour vous. Respectez surtout la liberté de vos camarades, leur travail leur appartient ; ne portez pas atteinte à leur propriété. La loi est la même pour tous ; elle ne sera plus violée. Si la raison n'était pas écoutée, mon devoir serait de recourir à la force. J'espère que cette extrémité me sera épargnée, et que la population de Mulhouse répondra tout entière à l'appel que j'adresse à son bon sens, à son esprit de justice, au sentiment de ses véritables intérêts.

« Mulhouse, le 9 juillet 1870.

« Le préfet du Haut-Rhin,

« ISIDORE SALLES. »

Voici les prétentions des grévistes :

« La journée réduite à 10 heures au lieu de 12; le salaire augmenté; les amendes abolies; l'obligation de demander la permission de s'absenter supprimée et remplacée par la faculté d'un simple avis donné par l'ouvrier au contre-maître.

« La plupart de ces conditions sont considérées par les patrons comme inacceptables. »

Aucune collision n'a encore eu lieu, mais la population est loin d'être rassurée.

Une dépêche parle d'un arbritage qui serait confié à des délégués patrons et ouvriers. C'est par là qu'il fallait commencer. A qui la grève nuira-t-elle le plus à Mulhouse comme partout? C'est aux travailleurs. — Laffite.

La nouvelle des massacres de Pékin paraît aujourd'hui controuvée.

Les gouvernements français et anglais n'ayant encore reçu aucune nouvelle de leurs agents consulaires à Pointe-de-Galles, tout porte à croire que les négociants de cette dernière ville, qui ont propagé la terrible nouvelle, se sont un peu trop hâtés.

Chronique locale & départementale

Les sujets prussiens séjournant à Roubaix et faisant partie du premier ban de la Landwer, viennent de recevoir l'ordre de rentrer en Allemagne.

Aujourd'hui à midi, un accident a eu lieu dans la filature de M. Wibaux-Florin, rue Fosse-aux-Chênes. Le nommé Jean Wenne, jeune ouvrier, âgé de 16 ans, a eu la jambe fracturée par son métier.

M. le docteur Philippart, appelé sur-le-champ, a donné les premiers soins au blessé qui a été ensuite transporté à l'hôpital.

L'orage qui a éclaté dans nos parages pendant toute la nuit de samedi à dimanche, a causé de grands désastres aux environs.

A dix heures et demie, la cloche d'Armentières signalait un incendie que l'on croyait tout d'abord allumé dans la ville, mais qui brûlait une petite ferme à 4 kilomètres de distance, sur le territoire de Nieppe. Les fermiers n'avaient eu que le temps de se sauver presque nus, au moment où la foudre tombait sur leur habitation. En quelques instants tout fut en feu. Les pompiers d'Armentières, arrivés presque aussitôt sur le théâtre de l'incendie, n'eurent pas à faire usage de leurs pompes : il n'y avait rien à sauver.

Un cheval et cinq porcs ont été la proie des flammes.

En même temps que la ferme de Nieppe brûlait aux portes d'Armentières, on voyait partout à l'horizon des lueurs signalant d'autres sinistres sur le territoire belge.

Une ferme à Wuyschaete, deux autres à Messine, une partie de l'église de Zandwoorte, étaient en feu. On découvrait encore dans le lointain d'autres rougeurs qui nous font penser que nous ne connaissons pas encore tous les malheurs de la nuit.

Au Ploegstaert, cinq vaches ont été foudroyées dans une pâture, une autre l'a aussi été dans un village voisin.

Aux environs de Courtrai, la foudre est tombée en plusieurs endroits. A Menin, une ferme importante a été brûlée, les chevaux et les bestiaux ont pu être sauvés.

Avant hier, vers une heure du matin, M. Baude lieutenant de douanes, accompagné d'un préposé nommé Lackman, faisant sa tournée d'inspection, rencontra au chemin des Bois, sur le territoire de Lambersart, deux individus porteurs de paquets. Sur la réquisition d'avoir à laisser visiter le contenu de ces paquets, ces deux individus, abandonnant leur charge, se sont jetés sur les douaniers qu'ils frappèrent au moyen d'instruments en fer, et qu'ils blessèrent grièvement. Ils ont pris ensuite la fuite, laissant là les paquets qui contenaient des pièces de toile que ces deux malfaiteurs venaient de dérober dans les près des blanchisseurs.

Nous avons reçu aujourd'hui de nouvelles informations sur l'accident arrivé dimanche soir sur la ligne du Nord. Le contrôleur chef M. Dubar n'est pas mort ainsi qu'on nous l'avait dit, il est grièment blessé, ainsi que le garde Dupré. Ces malheureux sont arrivés ce matin à Lille, accompagnés d'un médecin. Ils ont été transportés à l'hôpital.

On nous écrit d'Orchies :

Notre dernier marché aux grains était convenablement approvisionné en toutes espèces de céréales, la vente s'est faite lentement avec une baisse de 50 à 75 c. en moyenne par hectolitre, les fèves restent fermes, l'avoine et le seigle sont demandés.

Les affaires en farines sont toujours fort limitées et lourdes, la récolte en général à un bel aspect et la pluie a comblé les souhaits de nos cultivateurs.

Voici nos cours actuels : Blé blanc, 1re qualité, de 22 à 24. — Blé gris, dit macau, 19,75 à 21,75. — Seigle, 14,50 à 16,50. — Fèves, 20 à 21. — Avoine, 9,75 à 11,75.

Le marché aux légumes et comestibles était peu garni pour un lundi; le prix des légumes tend à baisser depuis l'arrivée de la pluie qui a fait grand bien aux jardins. On a constaté une légère baisse sur le beurre : le demi-kilogramme s'est vendu de 1.25 à 1,50. Les œufs frais sont aussi en baisse, malgré la demande qui se fait de l'étranger, ils se vendent en ce moment, 70 centimes la douzaine. — Les poulets de 4 à 5 francs le couple. — Les pigeons 1 à 1 fr. 25 le couple. — Les canards 1,50 à 2 francs la pièce. — Les lapins 1,50 à 3 fr. — Les poules sont assez abondantes, nos cultivateurs préfèrent les vendre que de les renfermer, mais elles sont peu demandées. En général, le marché ne laisse rien à désirer sous le rapport des primeurs et de leur qualité.

On se rappelle la ménagerie milanaise qui est venue à Roubaix l'an dernier et l'intrépide dompteur Faimali. Le *Salut public*, de Lyon, rapporte aujourd'hui qu'une scène émouvante s'est passée samedi entre ce dompteur et sa panthère.

« M. Faimali était dans son théâtre-cage avec deux panthères mâle et femelle, et leur faisait exécuter des exercices d'acrobatisme où ces agiles félins déploient une souplesse et une grâce surprenantes.

« Tout à coup la panthère mâle refusa de monter à l'échelle et s'accroupit dans un coin comme pour s'élancer sur le dompteur. Un vigoureux coup de cravache la fit bondir en rugissant et elle se décida à gravir l'échelle ; mais arrivée à mi-hauteur, elle s'arrêta et refusa d'aller plus avant.

« A une nouvelle exhortation de cravache elle riposta en allongeant un soufflet à son maître, soufflet qui, on peut le penser, enleva le morceau.

« En voyant le visage de M. Faimali ruisseler de sang, les spectateurs le crurent perdu. Mais sans se soucier de la blessure qu'il venait de recevoir, le dompteur fit siffler sa cravache et administra au carnassier rebelle une correction exemplaire.

« La scène était effrayante et suberbe. Cet homme trapu et athlétique, tout empourpré de sang, poursuivait littéralement dans l'atmosphère des coups de fouet l'animal féroce dont l'œil avait peine à suivre les bonds.

« Quand la panthère, épuisée de lassitude, eut repris terre, une grêle de coups de pommeau de cravache assénés sur le museau achevèrent de la faire rentrer en elle et de la convaincre de la supériorité de l'homme.

« On ouvrit enfin le guichet et les deux carnassiers se retirant, passèrent la queue basse et renâclant de terreur devant le terrible belluaire, qui quitta le dernier le théâtre, aux applaudissements émus du public, et alla se faire panser.

« On a entendu de fort loin les rugissements des bêtes féroces. »

Le tribunal correctionnel dans son audience d'hier a prononcé les condamnations suivantes :

Floris Loridan, âgé de 56 ans, domestique à Tourcoing, a maltraité un employé du chemin de fer, qu'il a mordu à la main. Les agents qui sont intervenus ont été obligés de le serrer à la gorge, pour le faire lâcher prise. — Un an et un jour de prison.

Auguste Tiroly, âgé de 30 ans, a commis de nombreuses escroqueries au préjudice de négociants de Lille et de Roubaix. — Un an et un jour de prison et 25 fr. d'amende.

Joseph Deraire, âgé de 25 ans, tisserand à Roubaix, dans une querelle avec un de ses camarades, lui a porté un coup de couteau avec une telle violence que la lame s'est brisée. — Vingt jours de prison.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Nomenclature des objets trouvés, qui sont tenus au bureau central, à la disposition des personnes pouvant en justifier la propriété :

Une cuillère à café en argent, marquée M L, déposée le 20 mars 1869. — Une bague en doublé, déposée le 4 novembre 1869. — Une broche émail noir et corail, déposée le 21 février 1867. — Une broche en or avec camée en corail, déposée le 3 novembre 1869. — Une bague chevalière en or, déposée le 4 février 1869. — Une montre en argent, déposée le 11 août 1869. — Un bout de chaîne en or avec clef de moutre en or, déposé le 11 mai 1870. — Un pendant d'oreille en or, déposé le 18 mai 1869. — Un collier en or, déposé le 2 juin 1870. — Un boitier de montre en or, émaillé, déposé le 25 avril 1870. — Une pièce de 5 fr., déposée le 4 juin 1870. — Une pièce de 0,50 cent., déposée le 10 juin 1870. — Une cuillère à café en ruolz, déposée le 21 novembre 1869. — Un boitier de montre en argent, déposé le 8 juillet 1870 — Un porte-monnaie contenant 25 fr., et d'autres objets, déposé le 27 mars 1870. — Un porte-monnaie contenant 34 fr. 32 c. déposé le 3 mai 1870. — Un porte-monnaie contenant 0,60 cent., déposée le 16 février 1870. — Un porte-monnaie contenant 6 fr., déposé en novembre 1869. — Un porte-monnaie contenant 1 fr. 45, déposé le 3 novembre 1869. — Un porte-monnaie contenant 4 fr., déposé le 24 octobre 1869. — Un porte-monnaie contenant 5 fr., déposé le 23 mars 1870. — Un porte-monnaie contenant 4 fr. 38. déposé le 9 octobre 1869, — Un porte-monnaie contenant 3 fr. 19, déposé le 8 mars 1870. — Un porte-monnaie contenant 2 fr. 90, déposé le 10 mai 1870. Un porte-monnaie contenant 0,67 cent., déposé le 16 février 1870. — Un porte-monnaie contenant 0,65 cent., déposé le 7 mai 1870. — Un porte-monnaie contenant 65 fr. 42, déposé le 2 mai 1870. — Un porte-monnaie contenant 1 fr. 30, déposé le 21 juillet 1869. — Un porte-monnaie contenant 6 fr. 45, déposé le 22 août 1869. — Un chapelet, grains noirs, monté en argent, renfermé dans un étui en bois.

Bourse de Paris

du Mardi 12 Juillet 1870

Rente 3 p. 0/0.....	70.80
id. 4 1/2 p. 0/0.....	100.»»

JUILLET 1870

INDICATEUR DES TRAINS

du Chemin de Fer du Nord

CORRESPONDANCE

avec la Belgique et l'Angleterre.

Prix : 20 Centimes

En vente chez J. REBOUX, Editeur,

1, RUE NAIN 1,

ROUBAIX.

Service des Postes.

La levée du bureau pour Paris, Lille, Tourcoing et la Belgique qui avait lieu à midi 05 sera faite à partir du 1er Juillet à 11 h. 55 La clôture des affranchissements à 11 h. 40

VILLE de ROUBAIX

Cours public d'histoire naturelle

Mercredi, 13 *Juillet*, à 8 *h.* 1/4 *du soir.*

Organe de la vue.

KERMESSES

Dimanche 17 juillet. — Haubourdin, La Madeleine (extra-muros), Neuville-en-Ferrain, Pérenchies.

FAITS DIVERS

— On mande de Londres, 11 juillet :

Hier matin une collision a eu lieu entre deux trains à la gare de Carlisle. Il y a 5 morts et 30 blessés.

Un orage accompagné d'une forte pluie, a occasionné des inondations dans le nord de l'Angleterre, samedi dernier. Les dégâts sont considérables.

— M. Gambetta qui, pendant son séjour à Fms a recouvré complétement la santé, vient de rentrer à Paris.

— De temps à autre, les journaux italiens annoncent une indisposition plus ou moins grave de Pie IX et chaque fois, la nouvelle est controuvée, Il en a été ainsi des bruits récents d'après lesquels le Saint-Père aurait éprouvé le jour de la Saint-Jean, sa fête, une faiblesse assez grande pour alarmer les hommes de l'art, par suite des chaleurs excessives qui régnent à Rome jointes aux labeurs et aux fatigues que le souverain Pontife

---

me donner d'éclaircissement sur ce sujet.

— Et, sans doute, tu agissais ainsi par pur intérêt pour moi, mon vertueux Linguard? Tiens, écoute ; je vais te révéler certaines circonstances que tu me parais ignorer encore. Je ne pouvais, en quittant la France, oublier la pauvre victime de ma fatale passion et l'enfant qui devait naître d'elle ; car, tu t'en souviens, l'infortunée Nathalie était enceinte au moment de la terrible catastrophe. Le jour donc où je conclus avec toi cette vente simulée de mes propriétés, je signai secrètement, chez un autre notaire, un nouvel acte par lequel j'abandonnais à Nathalie ou à son enfant, le revenu de tous les biens dont tu étais le dépositaire. A cette pièce, je joignis la contre-lettre, un testament par lequel je disposais de ma fortune, dans le cas où je mourrais en voyage; puis, enfin, un billet où je demandais pardon à Nathalie des maux que je lui avais causés. Je plaçai sous une enveloppe cachetée ces divers papiers, et je les remis au notaire Dumont, en le chargeant de les faire parvenir à Nathalie.

— Sans doute ils ne sont pas parvenus, dit Linguard tout pensif ; jamais personne n'a rien réclamé de moi en vertu de ces différents actes.

— Je le sais, et c'est ce qui me fait croire, comme on me l'a assuré, que Nathalie, ne pouvant survivre à sa honte et à ses remords, était allée mourir obscurément loin de sa ville natale.

Fleuriaux poussa un profond soupir et garda un moment le silence.

— Ainsi donc, demanda Linguard, ces papiers sont restés entre les mains de Dumont? Il n'a pourtant jamais voulu convenir qu'il eût un dépôt venant de vous.

— C'était son devoir de notaire.

— Mais Dumont est mort, et son successeur...

— A quoi bon ces explications? interrompit le Nabab d'un air d'impatience ; les papiers existent, cela doit vous suffire; ils vous seront montrés quand il en sera temps.

— Mais... mais... balbutia le vieillard, on vous les a donc rendus?

— Pouvait-on refuser de me les restituer? Ne m'appartenaient-ils pas?

— Sans doute; mais alors vous les avez sur vous, vous pouvez...

— Curieux! dit Fleuriaux d'un ton d'ironie; mais en voilà assez pour ce soir, continua-t-il en se levant. J'éprouve le besoin de prendre un peu de repos... Fais tes réflexions, Linguard; on dit que la nuit porte conseil. Emploie-la bien, *caro mio* ; agis loyalement avec moi, et je ne te chicanerai pas trop pour la reddition de tes comptes. A tort ou à raison tu es riche, très-riche, je le sais ; même en me restituant ce qui m'est dû, tu pourrais, si tu n'étais un peu ladre, vivre encore dans l'opulence... Crois-moi donc : la loyauté et la bonne foi te serviront mieux que la ruse ou la violence.

Linguard subit cette espèce de mercuriale avec une grande douceur.

— Certainement, mon cher monsieur, nous nous entendrons aisément... Cependant, ajouta-t-il d'un ton insinuant, si vous aviez eu soin de vous munir de cette contre-lettre, et si vous pouviez me la mettre sous les yeux...

— Tu la verras, mais pas en ce moment ; le sommeil me gagne. Dans quelle chambre as-tu fait préparer mon lit ?

— Dans la chambre jaune ; Cristophe va vous y conduire.

Il tira un vieux cordon de sonnette, et le domestique parut à la porte avec la lumière.

— La chambre jaune ! répéta le Nabab elle est bien triste et bien solitaire. C'est là que mourut ma vieille gouvernante, il y a près de quarante ans... Enfin, soit ! Je ne crains rien, ni les vivants ni les morts... Bonsoir, Linguard... Dieu te donne des pensées de paix et de conciliation.

Tout en parlant, il prit sans affectation, sur la table, le couteau dont il avait déjà examiné la pointe, et il le mit dans sa poche ; puis, faisant signe au domestique de le précéder, il sortit de la chambre d'un pas ferme et assuré.

Le vieil avare respira bruyamment, et se mit à pétrir avec méthode, entre ses doigts, une pincée de tabac.

— Allons, dit-il enfin, je l'aurai échappé belle! Heureusement, Tête-à-l'Envers est toujours Tête-à-l'Envers... Il a la contre-lettre dans sa poche, je l'ai deviné. Avant deux heures, je me moquerai de ses menaces !

Il resta absorbé dans de sombres méditations ; le retour du domestique le fit tressaillir.

— Cristophe, demanda-t-il d'un ton bref, j'aurais besoin de deux hommes vigoureux pour un coup de main ; je ne peux compter sur toi. Malgré ta haute taille, un enfant te renverserait ; d'ailleurs, tu es si lourd... Le patron de la felouque est-il arrivé ?

— Il achève de débarquer le chargement au pied des rochers.

— Et Sampinelli ?

— Il est à terre avec les autres.

— Bien ; tu diras au patron et à Sampinelli de venir me trouver dès que les marchandises auront été chargées sur les mulets. Je les retiendrai peu de temps. Introduis-les sans bruit par la porte du jardin.

Je vais les prévenir.

Et Cristophe sortit de nouveau.

— Tout marche à souhait, murmura Linguard ; mais ce fou est très-vigoureux, il est armé... Nous serons prudents ; nous attendrons qu'il soit profondément endormi.

V

LE COMPLOT.

Revenons maintenant à Maurice Longpré, que nous avons laissé se dirigeant vers la Bastide-Rouge. Il évita avec soin le chemin frayé, et gagna péniblement les hautours escarpées qui dominaient les jardins. L'ascension fut rude, périlleuse même, à cause de l'obscurité et surtout à cause du vent qui aveuglait le pauvre amoureux. Mais Maurice semblait avoir fait une étude minutieuse des localités ; en dépit des obstacles, il atteignit bientôt le sommet d'une grosse roche grise, élevée à pic au-dessus des murailles de l'enclos. Alors, le front baigné de sueur, les mains meurtries par les aspérités du schiste, il s'assit pour respirer.

De l'endroit où il était, il planait sur l'espèce de vallée ou de gorge au fond de laquelle la Bastide-Rouge était bâtie. Cette vallée descendait par une pente assez âpre vers la Méditerrannée, que l'on voyait briller à travers les arbres. Les arêtes supérieures des rochers, qui formaient deux murs parallèles a ses flancs, étaient éclairées par la lune ; un effet bizarre d'ombre et de lumière les faisait paraître, en ce moment, couverts d'une neige éclatante ; mais la partie inférieure était plon-